



**Chambre de commerce  
du Montréal métropolitain  
Board of Trade of Metropolitan Montreal**

Le 17 septembre 2004

Monsieur Frank Zampino  
Président du Comité exécutif  
Ville de Montréal  
275, rue Notre-Dame Est, bureau 2.105  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Monsieur,

Dans le cadre de la préparation du budget 2005 de la Ville de Montréal, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain reconnaît d'entrée de jeu les efforts nécessaires que la Ville de Montréal déploie, année après année, afin de présenter un budget équilibré. Cela implique forcément des choix difficiles, mais néanmoins incontournables.

Dans ce contexte – et conformément à sa mission de promouvoir les intérêts économiques de Montréal –, la Chambre souhaite porter à votre attention deux de ses recommandations prébudgétaires, lesquelles répondent à des préoccupations directes de plusieurs de nos membres.

Tout d'abord, la Chambre souhaite réitérer sa demande, déjà exprimée lors des deux budgets précédents, de maintenir, pour une troisième année, les programmes d'aide visant à minimiser les soubresauts liés au remplacement de la taxe d'affaires par une surtaxe sur les immeubles non résidentiels. Nous espérons voir, encore une fois, cette mesure d'atténuation pleinement inscrite dans les prochains documents budgétaires de la Ville.

D'autre part, comme vous le savez, la Chambre a appuyé sans relâche, au cours des trois dernières années, les démarches de la Ville visant à obtenir le respect des dispositions financières prévues au Contrat de ville et, surtout, l'accès à de nouvelles sources de revenus accrues, prévisibles, diversifiées et récurrentes. La Chambre partage ainsi votre vision qu'il est important qu'une plus grande part des revenus de la Ville de Montréal corresponde à la croissance économique générée sur son territoire. Cela dit, en toutes circonstances, la Chambre a également souligné son opposition à tout accroissement du fardeau fiscal des contribuables montréalais et maintes fois insisté sur l'importance que la diversification des sources de revenus de la Ville se fasse à l'intérieur de l'assiette fiscale globale actuelle.

Pour cette raison, nous souhaitons vous faire part de notre très vive opposition à l'imposition d'une taxe additionnelle sur les espaces de stationnement (intérieurs et extérieurs), puisqu'il s'agirait d'une augmentation indéniable des taxes payées par les Montréalais, augmentation qui pourrait, en plus, avoir des effets dommageables, notamment, sur la fréquentation et la vitalité commerciale du centre-ville. L'utilisation des revenus d'une telle taxe pour le transport en commun ne la rendrait pas davantage acceptable : déjà, plus de 80 % du financement du transport en commun est assumé actuellement par les contribuables de la région de Montréal – un pourcentage qui n'a fait qu'augmenter depuis les dix dernières années et qui est, à notre avis, suffisamment élevé.

Nous espérons donc que la Ville de Montréal persistera dans la recherche d'améliorations à sa situation financière qui n'impliqueront pas une augmentation du fardeau fiscal des citoyens, des commerces et des entreprises de Montréal. Aussi, tant que la Ville souscrit à cette approche, soyez assuré qu'elle trouvera en la Chambre un allié de tous les instants.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le président et chef de la direction,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'B. Labonté', written in a cursive style.

Benoit Labonté

c.c. Gérald Tremblay, maire de Montréal